



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN PARTICULIER D'AFFECTATION DU SOL

DOSSIER N°: PPAS\_E2 - AND\_0059\_002

**Le projet de Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) suivant est soumis à enquête publique :**  
Projet d'abrogation totale de la partie subsistante du PPAS "Biestebroeck" AG 07/12/2017 (RIE + plan d'expropriation) et élaboration du PPAS "Biestebroeck II" avec un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)

**Périmètre du projet d'abrogation :** quai de Biestebroeck, rue François Ysewyn, une perpendiculaire à la chaussée de Mons excluant la parcelle n° 602-604, chaussée de Mons, avenue Raymond Vander Bruggen, rue Scheutveld, rue des Orchidées, rue de l'Ancienne Gare, rue Emile Carpentier, rue de l'Electricité, le chemin de fer, rue des Bassins et Digue du Canal (partiellement)

**Périmètre du projet d'élaboration :** rue de la Petite-Île, boulevard Industriel, rue du Développement, quai de Biestebroeck, rue François Ysewyn, une perpendiculaire à la chaussée de Mons excluant la parcelle n° 602-604, chaussée de Mons, avenue Raymond Vander Bruggen, rue Scheutveld, rue des Orchidées, rue de l'Ancienne Gare, rue Emile Carpentier, rue de l'Electricité et le chemin de fer

**Identité de la demandeuse :** Administration communale d'Anderlecht

**L'enquête publique se déroule** du 21/10/2024 au 22/11/2024 inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne sur :**  
<https://www.anderlecht.be> (Anderlecht > Développement urbain).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou des explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous (tél. : 02/558.08.62 ou courriel [developpementurbain@anderlecht.brussels](mailto:developpementurbain@anderlecht.brussels)) :**

- à l'adresse suivante : service Développement Urbain et Mobilité, rue de Veeweyde 100, à 1070 BRUXELLES ;
- tous les jours ouvrables : entre 8h30 et 11h30 (sur rendez-vous) ;
- le lundi entre 18h00 et 20h00 (sur rendez-vous).


**Les observations et les réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins :
  - à l'adresse e-mail : [developpementurbain@anderlecht.brussels](mailto:developpementurbain@anderlecht.brussels)
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 BRUXELLES.
- Oralement, auprès de l'Administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra le mardi 17 décembre 2024.**

Fait à Anderlecht, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

La Secrétaire communale ff.,



N. COPPENS

Par le Collège :

L'Échevine du Développement Urbain et de la Mobilité,



S. MÜLLER-HÜBSCH